



Externalisation du maquillage à France 3 Alpes

Sous-traitance ou maltraitance ?

Délocalisation, sous-traitance, externalisation, « libéralisation » et précarisation du travail, autoentrepreneurs, ces mots nous semblent loin de notre réalité de service public de télévision régionale. Et pourtant ...

Après avoir externalisé les personnels de sécurité, de ménage, d'accueil et de standard téléphonique, l'étau se resserre autour des métiers de télévisions et un cap est franchi : un appel d'offres vient d'être lancé afin de généraliser la sous-traitance de l'activité de maquillage au sein du Réseau Régional France 3.

La direction du réseau pourrait éventuellement justifier ce recours à l'appel d'offres afin de permettre à l'entreprise de se focaliser sur son cœur de métier.

Le maquillage ne serait pas un « métier de télévisions » ?

Pourtant ces métiers du maquillage sont régis par un accord de branche audiovisuel et un accord collectif France Télévisions en termes de droits sociaux et rémunération, ils sont aussi encadrés par le statut d'intermittent.

C'est peut-être cela qui dérange.

La sous-traitance permet à l'entreprise donneuse d'ordres de mobiliser de la main d'œuvre tout en s'affranchissant du contrat de travail et des cotisations sociales. Elle permet surtout de contourner un droit du travail encore assez protecteur pour le salarié. Un travail non salarié payé à la tâche (ou tâcheron) qui nous ramène aux conditions de travail catastrophiques du 19ème siècle.

Isolement, horaires décousus, rémunération au rabais, précarité totale, position de dépendance, marchandage, absence de cotisations sociales, droits sociaux et syndicaux...

Quel accompagnement social autour de ce funeste projet ?

Du jour au lendemain, une activité, un métier supprimé par un appel d'offres de prestataires extérieurs sans aucune information et consultation au préalable avec les collaborateurs concernés et les représentants du personnel. La direction s'affranchit de toute précaution mais heureusement sur nos boîtes mail il est question de bien-être au travail, de QVT et d'un peu de méditation pour de chers collaborateurs avec qui on ne souhaite plus... collaborer.

Les salariés concernés ont donc appris cela au détour d'un communiqué syndical de représentants du personnel.

Quid de leur avenir professionnel ?

A la poubelle leur expertise, leur expérience et leur valeur professionnelle après tant d'années de bons et loyaux services ?

Un prétexte fallacieux de la direction serait de répondre à une demande des salariées qui « s'ennuieraient » au travail dans ces services. Notre consultation en interne démontre le contraire

: les maquilleurs et maquilleuses aiment leur métier et n'envisagent pas de reconversion. Cela n'a pas de sens non plus dans cette période « de régionalisation » avec une activité croissante liée aux nouvelles tranches d'informations, à la multiplication des invités en plateau, d'autant plus que cela ne serait que la première phase de cette régionalisation, la terre promise que la CGT appelle de ses vœux.

On peut légitimement s'interroger sur la politique de prévention des risques psychosociaux au sein de l'entreprise et sur l'obligation qui lui incombe de préserver la santé mentale et physique de ses salariés.

Ces méthodes de gestion des « ressources humaines » sont brutales et dépassées et France Télévisions marche à contre-sens de l'histoire.

Au regard de la liste des métiers en décroissance identifiés en 2018 (*), nos cadres de direction devraient d'ailleurs bien se garder de trop de velléités si leur principale mission ne consiste qu'à réduire le travail des autres.

La CGT Alpes a écrit à la direction régionale afin de l'interpeller sur le sujet.

Elle demande aujourd'hui le retrait immédiat du lot 19 de l'appel d'offres de prestations maquillage avec pour conséquence trois salarié·e·s sur le carreau. (1 CDI et 2 CDD au statut de « CDD réguliers » un engagement de priorité à l'embauche).

La CGT Alpes alerte tous les salariés de notre antenne sur ce qui est en train de se passer pour ces métiers de plateaux, ces métiers de télévisions.

Demain vous êtes sûrs de vouloir devenir autoentrepreneurs ?

Grenoble, le 27 avril 2021

(*) emplois identifiés comme en décroissance par la direction en novembre 2018 : « *Assistant(e) logistique, Assistant(e) de direction, Gestionnaire administratif(ve), Aide comptable, Agent de nettoyage, Chargé(e) de gestion administrative, Ouvrier d'entretien et de logistique, Technicien(ne) maintenance exploitation énergie/clim, Chargé(e) d'accueil, Gestionnaire des parcs, Chef-opérateur(trice) de prise de vue, Opérateur(trice) d'habillage, Responsable de maintenance informatique, Responsable maintenance systèmes audiovisuels, Technicien(ne) de maintenance informatique, Technicien(ne) de maintenance de systèmes audiovisuels, Assistant(e)d'exploitation, Assistant d'émission, Secrétaire assistant(e), Chef maquilleur·euse, Électricien(ne)-éclairagiste, Chef de plateau, Technicien(ne) de programmation de grille, Chargé de conception programmes courts, Producteur artistique, Chargé(e) de réalisation émissions TV, Chargé(e) de réalisation radio, Régisseur, Technicien(ne) programmation conducteur, Assistant de réalisation, Assistant d'édition, Programmateur radio, Responsable de service Adjoint, Responsable de centre technique, Chargé des partenariats, Menuisier constructeur(trice) décors, Machiniste, Cadre d'exploitation, Réalisateur, Chef d'édition, Chef de car de production, Chef décorateur, Ingénieur technologies, Animateur(trice)/présentateur(trice)tv, Chargé de communication relationnelle, Chargé de communication visuelle.* »